

Brevet et licence de parachutiste professionnel

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **N2102**

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/12/1956**

Mots clés : **licence**, **Brevet**, **professionnel**, **parachutiste**

Identification

Identifiant : **2469**

Version du : **19/12/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- arrêté du 3 décembre 1956 modifié relatif à la création d'un brevet de parachutiste professionnel et d'une qualification d'instructeur

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Exercer en autonomie l'activité de parachutiste professionnel

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- certification principale

Descriptif général des compétences constituant la certification

- Préparer, conduire et réaliser des parachutages et des largages de charges de toutes natures ;
- Préparer et réaliser tous types de sauts en parachute ;
- Accomplir la mission de travail aérien ou de transport aérien en tant que pilote de parachute biplace ;
- Instruire, encadrer et sanctionner la formation des parachutistes professionnels ;
- Encadrer un équipage de conduite d'aéronef pour la préparation et la réalisation de parachutages et largages de charges de toutes natures.

Les capacités attestées :

- Préparer et organiser des parachutages et des largages de charges de toutes natures en élaborant un dossier de mission avec devis ;
- Étudier les conditions météorologiques ;
- Adapter l'activité aux caractéristiques des aérodromes, des hélistripes, des zones de saut et de leur environnement ;

Public visé par la certification

Tous publics

S'assurer de la disponibilité de ou des aéronefs répondant aux contraintes et exigences de la mission ;

S'assurer de la disponibilité du carburant et des possibilités d'avitaillements ainsi que de la quantité avitaillée en début de mission ;

Créer et utiliser des zones de sauts ;

S'assurer de la présence et de la conformité :

- des documents nécessaires au vol (MTO, cartes aéronautiques à jour, autorisations diverses, NOTAM, plan de vol, ,propriétaire , exploitant, affectataire principal, etc. ...),
- des documents et données techniques de l'aéronef dont le manuel d'activités particulières.

Contrôler les documents du ou des pilotes et des personnels intervenant au sol et en vol sous son autorité au choix sa responsabilité (Brevets, licences, certificats, qualifications, aptitude médicale) ;

Préparer et contrôler les parachutes en vue du saut ;

Réaliser le centrage, le chargement et l'arrimage ;

Prévoir et embarquer le lot de soute et les matériels nécessaires à la mission ;

Élaborer un plan de chargement avant l'embarquement et le positionnement des charges ou des animaux à délivrer, de personnes à bord nécessaires à l'accomplissement de la mission de travail aérien ou de transport aérien ;

Au cours du vol, assister et aider l'équipage de conduite de l'aéronef dans la sécurité du vol ;

Assurer la sécurité et la précision du parachutage ou/et du largage en donnant les indications et corrections éventuelles au pilote et en s'assurant de la disponibilité du volume aérien utilisé ;

Réaliser les opérations de chute libre, de pilotage et d'atterrissage des parachutes monoplaces ou biplaces ;

Mettre en œuvre les procédures (virages, approches du décrochage, utilisation normale et anormale de la voilure avec procédure de secours...) ;

Appliquer les règlements techniques opérationnels des aéronefs légers et des parachutes exploités par une entreprise de travail aérien ;

Entretien et plier ses matériels parachutes et équipements ;

En relation avec un industriel, participer à la conception, à l'élaboration et à la fabrication de matériels parachutes, des équipements annexes et du livret constructeur d'utilisation ;

Effectuer les sauts dits « d'essais constructeur » ;

Titulaire de la qualification « Essais Réceptions » il pratique les sauts d'essais réceptions dans une structure adaptée et agréée.

Titulaire de la qualification « Instructeur », Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique de l'activité pour laquelle il est compétent. Il encadre un groupe de stagiaires en formation. Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation. Il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;

Il met en oeuvre les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ; Il conçoit les différentes démarches d'évaluation ; Il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ; Il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;

Il met en oeuvre les situations formatives ; Il exerce la fonction de superviseur pour les stagiaires en formation.

Modalités générales

Le parachutiste professionnel accomplit sa mission à bord ou à partir d'avion, d'hélicoptère, d'ULM, d'aérostat et tout autre aéronef permettant le parachutage et le largage. Il peut être dirigeant ou salarié de l'entreprise qui l'emploie.

Le parachutiste professionnel assure la conduite d'un aéronef monopilote à vue après avoir effectué un saut en parachute.

A bord des aéronefs de transport, il fait partie de l'équipage pour des vols qui peuvent atteindre des latitudes et des altitudes nécessitant l'emport d'équipements spéciaux.

Comme le pilote professionnel, le parachutiste professionnel est un personnel navigant professionnel de l'aviation civile. À ce titre il est le commandant de bord pilote de son aéronef, le parachute. Il est seul dans la conduite au choix pour le pilotage de son parachute et il est responsable de la bonne exécution de sa mission, de l'application des règles de l'air et des règles opérationnelles relatives à l'exploitation de l'aéronef

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre agé de 18 ans.

Compétences évaluées

- Préparer et organiser des parachutages et des largages de charges de toutes natures ;
- Étudier les conditions météorologiques ;
- Adapter l'activité aux caractéristiques des aérodromes, des hélisturfaces, des zones de saut et de leur environnement ;
- S'assurer de la disponibilité de ou des aéronefs répondant aux contraintes et exigences de la mission ;
- S'assurer de la disponibilité du carburant et des possibilités d'avitaillements ainsi que de la quantité avitaillée en début de mission ;
- Créer et utiliser des zones de sauts ;
- S'assurer de la présence et de la conformité :
 - des documents nécessaires au vol (MTO, cartes aéronautiques à jour, autorisations diverses, NOTAM, plan de vol, ,propriétaire , exploitant, affectataire principal, etc. ...),
 - des documents et données techniques de l'aéronef dont le manuel d'activités particulières.
- Préparer et organiser des parachutages et des largages de charges de toutes natures;

Centre(s) de passage/certification

- Pour l'examen théorique Orly et DOM-TOM. Pour l'examen pratique, aérodromes dédiés à l'activité de parachutisme

- Contrôler les documents du ou des pilotes et des personnels intervenant au sol et en vol sous son autorité au choix sa responsabilité (Brevets, licences, certificats, qualifications, aptitude médicale) ;
- Préparer et contrôler les parachutes en vue du saut ;
- Réaliser le centrage, le chargement et l'arrimage ;
- Prévoir et embarquer le lot de soute et les matériels nécessaires à la mission ;
- Élaborer un plan de chargement avant l'embarquement et le positionnement des charges ou des animaux à délivrer, de personnes à bord nécessaires à l'accomplissement de la mission de travail aérien ou de transport aérien ;
- Au cours du vol, assister et aider l'équipage de conduite de l'aéronef dans la sécurité du vol ;
- Assurer la sécurité et la précision du parachutage ou/et du largage en donnant les indications et corrections éventuelles au pilote et en s'assurant de la disponibilité du volume aérien utilisé ;
- Réaliser les opérations de chute libre, de pilotage et d'atterrissage des parachutes monoplaces ou biplaces ;
- Mettre en œuvre les procédures (virages, approches du décrochage, utilisation normale et anormale de la voilure avec procédure de secours...) ;
- Appliquer les règlements techniques opérationnels des aéronefs légers et des parachutes exploités par une entreprise de travail aérien ;
- Entretien et plier ses matériels parachutes et équipements.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau III

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

La DGAC délivre la licence et le brevet de parachutiste professionnel

Plus d'informations

Statistiques

Suivi statistique de la population des parachutistes effectué par la DGAC

Autres sources d'information

—